

Des activités logistiques fortement présentes dans la Vallée de la Seine

Les établissements du secteur de la logistique de la Vallée de la Seine emploient près de 280 000 salariés en 2020. Si les quatre cinquièmes de ces emplois se situent en Île-de-France, la présence de la logistique est surtout sensible en Normandie où ces établissements accueillent plus d'un emploi normand sur 20. Les zones d'emploi de Roissy, du Havre, ou de Vire Normandie sont particulièrement pourvues en services logistiques, avec des spécialités marquées liées aux besoins du territoire. Le segment des transports terrestres accueille près de la moitié des emplois du secteur, regroupés dans moins d'un sixième des établissements. Le segment des services, comportant notamment les activités de poste et de courrier, est dans la situation inverse et représente quatre établissements sur cinq mais moins d'un emploi sur cinq. La création d'entreprises logistiques est très dynamique en Île-de-France, notamment la création d'entreprises individuelles devenue particulièrement importante dans ce secteur.

Quatre salariés de la Vallée de la Seine sur 100 travaillent dans le secteur logistique

Les activités du secteur logistique vont du stockage des marchandises, à leur emballage, en passant par leur manutention ainsi que leur transport tous modes confondus. Elles recouvrent également la planification et l'organisation de cette chaîne logistique. Cette étude

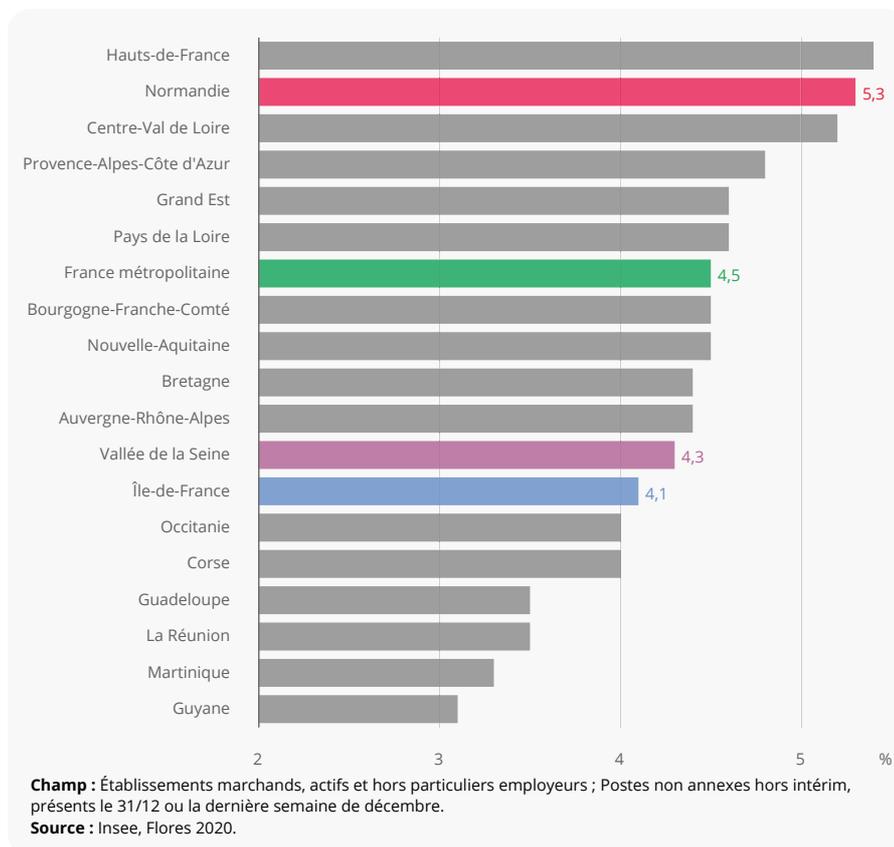
s'intéresse à 27 activités correspondant à ces différentes fonctions, elles sont réparties en six segments ► [définitions](#).

Dans la Vallée de la Seine, les établissements du secteur de la logistique emploient 279 700 salariés hors intérim en 2020. Le secteur de la logistique représente ainsi 4,3 % de l'emploi salarié hors intérim de la zone, soit 0,2 point de moins que dans l'ensemble de la France métropolitaine ► [figure 3](#).

Dans la Vallée de la Seine, huit salariés de la logistique sur dix travaillent en Île-de-France, soit un peu moins que la proportion constatée pour l'ensemble des emplois salariés (84 %).

Avec 5,3 % d'emplois salariés hors intérim dans le secteur de la logistique, la Normandie est la deuxième région française, derrière les Hauts-de-France (5,4 %), et devant le Centre-Val de Loire (5,2 %). En Île-de-France, où d'autres secteurs de l'économie sont plus présents, la logistique représente 4,1 % de l'emploi salarié. Cette faible part positionne cette région à l'avant-dernier rang des régions métropolitaines, devant l'Occitanie et la Corse (4,0 %) et derrière l'Auvergne-Rhône-Alpes et la Bretagne (4,4 %).

► 3. Part des emplois salariés dans le secteur de la logistique par région



Une proportion importante d'emplois dans le secteur logistique dans les zones d'emploi de Roissy, du Havre et de Vire Normandie

Si la zone d'emploi de Paris rassemble près de deux salariés du secteur logistique de la Vallée de la Seine sur cinq, ceux-ci ne représentent que 2,8 % de la totalité des emplois de la zone, une proportion nettement inférieure à la moyenne nationale (4,4 %). La zone d'emploi de Paris est ainsi très loin derrière les trois zones d'emploi pour lesquelles cette part est la plus importante en France, toutes trois situées dans la Vallée de la Seine : Roissy (14,9 %), Le Havre (12,8 %) et Vire Normandie (10,6 %) ► [figure 4](#). Sur ce territoire, le secteur logistique est également bien représenté dans les zones d'emploi d'Argentan (8,2 %), de Coulommiers (7,1 %), d'Évry, de Marne-la-Vallée, de Saclay ou encore de Meaux (entre 6,0 et 7,0 %).

Les raisons de la concentration de ces activités logistiques diffèrent selon les zones. Roissy, deuxième zone d'emploi de la Vallée de la Seine en nombre d'emplois, héberge le plus grand aéroport de France. La zone d'emploi du Havre, abrite le plus grand port de marchandises du pays et une grande zone de raffinage de produits pétroliers. Celles de Vire Normandie ou Argentan, bien que plus modestes en nombres d'emplois, comportent plusieurs établissements logistiques de grande taille spécialisés dans le transport.

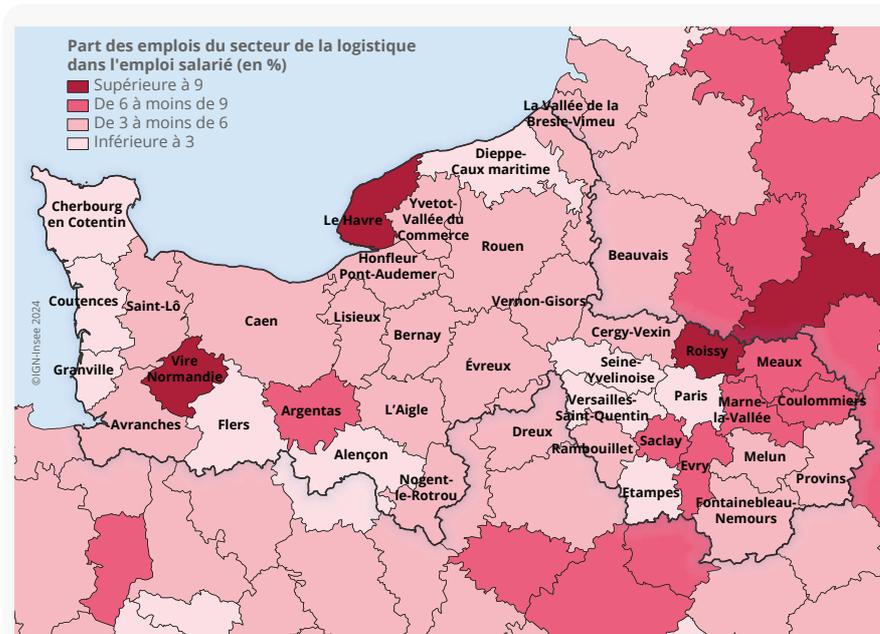
Près d'un salarié du secteur logistique sur deux dans la logistique terrestre

Dans la Vallée de la Seine, 114 900 établissements appartiennent au secteur de la logistique, dont une très large majorité (92 %) sont localisés en Île-de-France. Près de neuf établissements logistiques sur dix n'ont pas de salarié, une part plus élevée que dans l'ensemble de l'économie (73 %). La présence d'établissements logistiques non-employeurs est particulièrement marquée en Île-de-France (près de neuf établissements sur dix contre un peu plus de sept sur dix en Normandie).

Le segment des services domine nettement dans la Vallée de la Seine puisqu'il regroupe près de quatre établissements du secteur sur cinq ► **figure 5**. La logistique terrestre ne représente que 16 % des établissements logistiques. Aucun des quatre autres segments n'en regroupe plus de 3 %. Ce constat est à nuancer entre les régions, la part des établissements du segment des services n'est que de 60 % en Normandie alors qu'elle atteint 80 % en région francilienne. À l'inverse, la logistique terrestre est plus présente en Normandie (26 % contre 15 % en Île-de-France).

Concernant les établissements logistiques employeurs, c'est au contraire la logistique terrestre qui est largement majoritaire dans la Vallée de la Seine, avec deux établissements sur trois qui appartiennent à ce segment. Trois segments représentent chacun environ un établissement sur dix : les services, le conditionnement et l'entreposage et l'affrètement et organisation des transports. La répartition des emplois salariés par segment est différente, conséquence d'une différence de taille des établissements employeurs. La logistique terrestre recouvre près de la moitié des emplois salariés du secteur logistique, les services représentent un peu moins d'un emploi sur cinq et le conditionnement et entreposage près d'un emploi sur six. En lien avec leurs spécialités respectives, les deux régions composant la Vallée de la Seine diffèrent

► 4. Part des emplois du secteur de la logistique dans les zones d'emploi de la Vallée de la Seine



Champ : Établissements marchands, actifs et hors particuliers employeurs ; Postes non annexes hors intérim, présents le 31/12 ou la dernière semaine de décembre.
Source : Insee, Flores 2020.

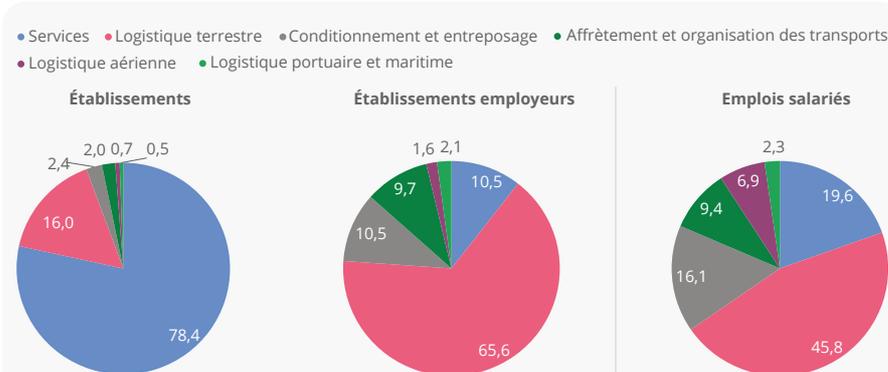
quant au poids de l'aérien et du portuaire dans l'emploi salarié. En Île-de-France, l'aérien représente 9,0 % des salariés de la logistique, et le portuaire moins de 0,5 %. En Normandie, c'est quasiment l'inverse (0,1 % contre 10,0 %).

20 salariés par établissement en moyenne dans le secteur de la logistique

Dans la Vallée de la Seine, les établissements employeurs de la logistique ont en moyenne 20 salariés ► **figure 6**, soit en moyenne huit de plus que dans l'ensemble des secteurs du territoire. Avec 87 salariés, la taille moyenne des établissements du segment de la

logistique aérienne est particulièrement élevée. Dans une moindre mesure, elle l'est également dans les segments des services (38 salariés), du conditionnement et entreposage (31 salariés) et dans celui de la logistique portuaire et maritime (22 salariés). En revanche, la taille des établissements relevant de l'affrètement et de l'organisation des transports est dans la moyenne de l'ensemble du secteur de la logistique (20), mais celle des établissements de la logistique terrestre est inférieure (14). À l'exception de la logistique terrestre, la taille moyenne des établissements est plus élevée dans la Vallée de la Seine que dans l'ensemble de la France métropolitaine dans tous les segments, en particulier pour la logistique aérienne.

► 5. Répartition des établissements et des salariés dans le secteur de la logistique par segment dans la Vallée de la Seine



Champ : Établissements marchands, actifs et hors particuliers employeurs ; Postes non annexes hors intérim, présents le 31/12 ou la dernière semaine de décembre.
Source : Insee, Flores 2020.

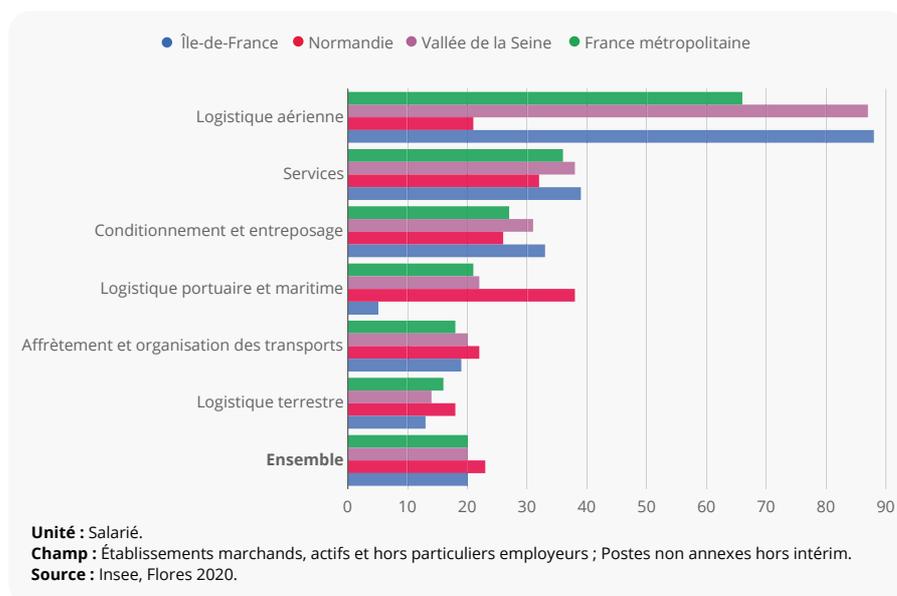
La taille moyenne des établissements employeurs de la logistique est de 23 salariés en Normandie contre 20 en Île-de-France. Dans la région francilienne, elle est plus élevée dans la logistique aérienne (67 salariés de plus qu'en Normandie en moyenne), mais aussi dans le conditionnement et entreposage et dans les services (+7 salariés). Les établissements normands se distinguent dans le segment portuaire (+33 salariés par rapport à l'Île-de-France), la logistique terrestre (+5 salariés) et l'affrètement et organisation des transports (+3 salariés).

Un emploi sur quatre dans les plus gros établissements

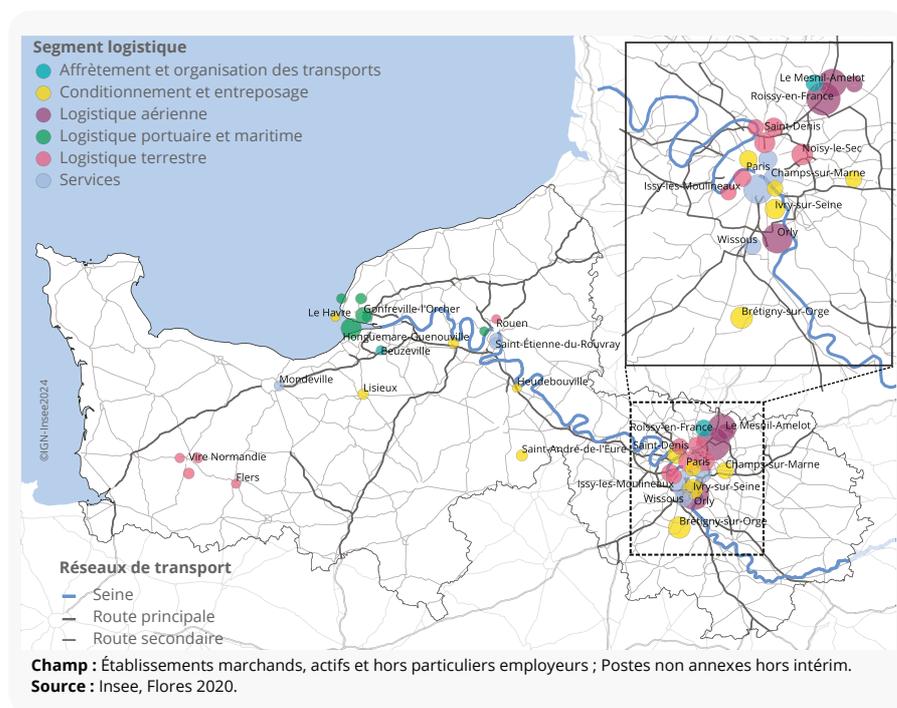
L'emploi salarié du secteur logistique est très concentré dans la Vallée de la Seine. Les 135 établissements de plus de 250 salariés, qui ne représentent que 1 % des établissements, emploient un salarié sur quatre hors intérim. Cette concentration dans les plus gros établissements est particulièrement marquée dans la logistique aérienne (60 % des salariés), la logistique portuaire (40 %), les services (34 %) ou le conditionnement et entreposage (28 %). Elle est plus faible dans les deux autres segments, 16 % pour la logistique terrestre et 12 % pour l'affrètement et organisation des transports.

Les principaux établissements de la logistique sont implantés à proximité immédiate des grandes agglomérations, ou encore des infrastructures et axes de transports. En Île-de-France, la moitié des 20 plus grands établissements de la logistique est située au voisinage immédiat de Paris, le long de la Seine, d'Ivry-sur-Seine à Saint-Denis ▶ **figure 7**. Quatre autres établissements sont situés plus à l'est, le long des autoroutes A4 et A1. Les derniers sont, pour l'essentiel, installés à proximité des deux grands aéroports de Paris-Orly et de Paris-Charles de Gaulle. La moitié de ces établissements appartient à la SNCF ou à La Poste. En Normandie, six de ces vingt établissements sont situés au Havre ou à proximité, en lien avec la présence du grand port maritime. Quatre autres sont implantés dans la métropole de Rouen et proches de son installation

► 6. Taille moyenne des établissements employeurs de la logistique par segment



► 7. Implantation, segment et taille des 20 plus gros établissements en Île-de-France et en Normandie



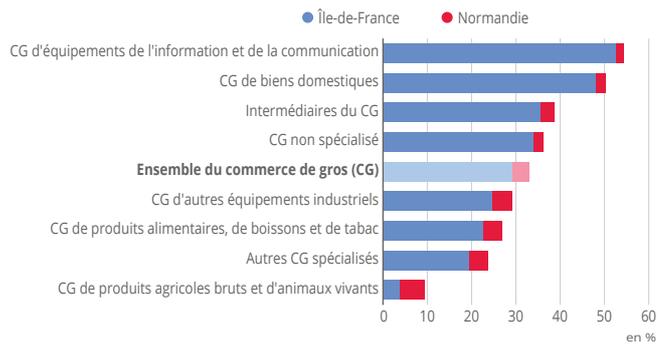
portuaire, et quatre également le long de la Seine ou de l'autoroute A13. Les établissements du transport terrestre ou

du conditionnement et entreposage ont tendance à être plus disséminés sur le territoire.

► Encadré 1 – Un tiers des emplois nationaux du commerce de gros dans la Vallée de la Seine

Le commerce de gros, qui a de fortes interactions avec la logistique, regroupe un tiers des effectifs nationaux du secteur dans la Vallée de la Seine ► **figure 8**, alors que ce territoire ne rassemble que 28,5 % des emplois salariés tous secteurs confondus. Cette spécificité est particulièrement portée par l'Île-de-France, avec un peu plus de 29 % des emplois nationaux du commerce de gros contre un peu moins de 24 % tous secteurs confondus (3,7 % contre 4,6 % pour la Normandie). Elle est particulièrement marquée pour les activités de commerce de gros d'équipements de l'information et de la communication ou de biens domestiques. La moitié des emplois métropolitains de ces activités est située dans la Vallée de la Seine, pour l'essentiel en Île-de-France. Dans une moindre mesure, le commerce de gros non spécialisé et les intermédiaires du commerce de gros sont aussi relativement concentrés sur le territoire. La Normandie se distingue seulement pour le commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants. Elle concentre ainsi 5,5 % des emplois nationaux de ce secteur contre 4,6 % tous secteurs confondus. De ce fait, elle est complémentaire de l'Île-de-France dont la part de l'emploi dans ce secteur est particulièrement faible.

► 8. Part de l'Île-de-France et de la Normandie dans l'emploi salarié national par activité du commerce de gros (CG)



Champ : Établissements marchands, actifs et hors particuliers employeurs ; Postes non annexes hors intérim.
Source : Insee, Flores 2020.

► Encadré 2 – Une forte augmentation des créations d'entreprises logistiques

Alors qu'elle était légèrement en retrait jusqu'en 2016, la création d'entreprises « classiques », c'est-à-dire hors **entreprises individuelles**, du secteur logistique dans la Vallée de la Seine a connu une forte accélération depuis cette date ► **figure 9**. La crise sanitaire de 2020 a cependant conduit à une pause dans la dynamique de création. L'Île-de-France a vu le nombre de créations doubler depuis 2012 sur son territoire, se situant au-dessus du niveau national. En Normandie, la croissance est nettement moins prononcée, la création d'entreprises logistiques ayant connu une augmentation similaire à celle des entreprises des autres secteurs.

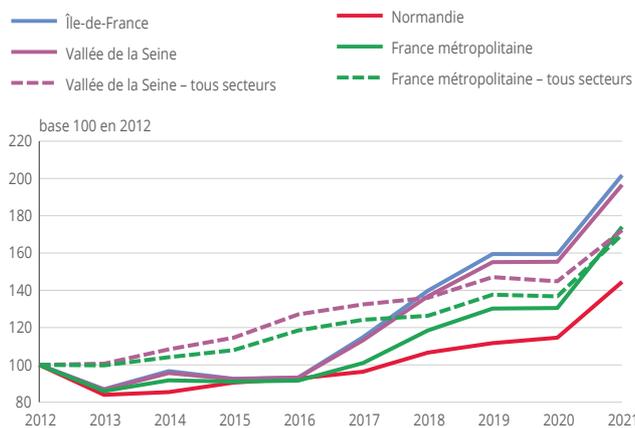
C'est surtout la logistique terrestre qui porte la création d'entreprises logistiques « classiques ». Ainsi, les transports routiers de fret de proximité et de fret interurbains représentent à eux seuls trois quarts des créations en Île-de-France et plus des deux tiers en Normandie, loin devant les autres activités logistiques. Cette répartition est semblable à celle de la France métropolitaine,

avec quelques nuances entre les deux parties du territoire pour les activités moins représentées : plus de services de déménagement en Île-de-France et plus d'entreposage et de stockage non frigorifique en Normandie.

La création d'entreprises individuelles du secteur logistique a, quant à elle, progressé plus fortement encore depuis 2012. Alors qu'elles représentaient environ deux créations d'entreprises logistiques sur cinq, dans la Vallée de la Seine comme en France métropolitaine, elles constituent aujourd'hui près de 95 % des entreprises créées ► **figure 10**. L'Île-de-France a connu une très forte hausse dès 2015 alors que la Normandie n'en a bénéficié qu'à partir de 2016. Dans le même temps, tous secteurs d'activités confondus, la part des entreprises individuelles dans les créations d'entreprises est restée quasiment stable, cette proportion étant déjà supérieure à 70 % en 2012.

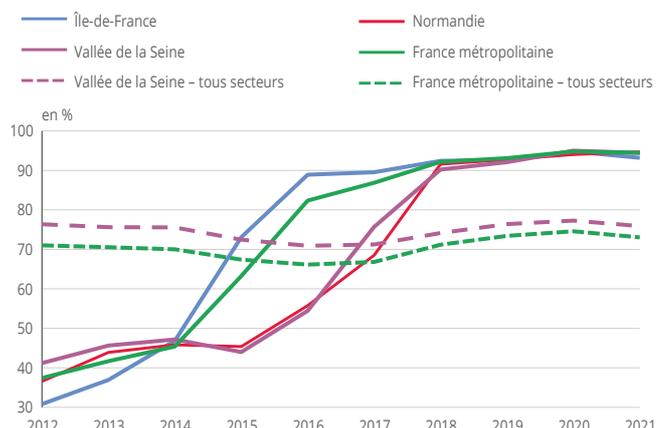
Les activités des entreprises individuelles créées sont encore plus concentrées que celles des entreprises dites « classiques ». Les activités de poste et de courrier, hors du cadre d'une obligation de service universel, représentent, en effet, plus de 95 % de ces immatriculations dans la Vallée de la Seine (près de 97 % en Île-de-France).

► 9. Créations d'entreprises logistiques « classiques » entre 2012 et 2021



Champ : Unités légales, hors entreprises individuelles.
Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE).

► 10. Part des entreprises individuelles dans les créations d'entreprises logistiques entre 2012 et 2021



Champ : Unités légales.
Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE).

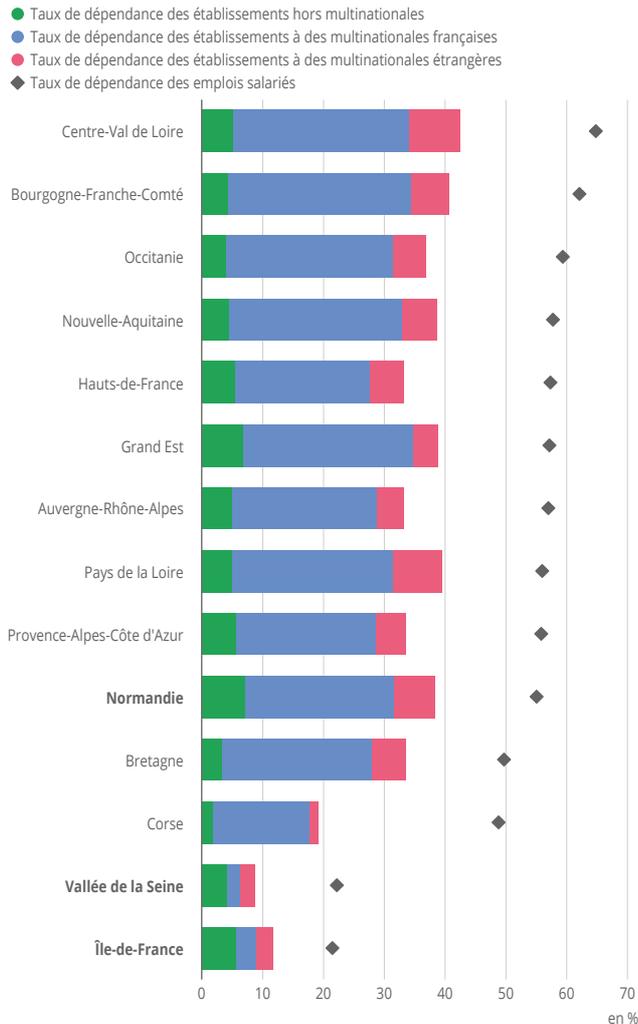
► Encadré 3 – La Vallée de la Seine, un territoire peu dépendant de centres de décisions extérieurs

L'Île-de-France accueillant de très nombreux sièges sociaux, la Vallée de la Seine est, dans l'ensemble, peu dépendante de centres de décisions extérieurs ► figure 11. Moins d'un quart des emplois salariés du secteur logistique (22 %) sont dans des établissements dont le siège est situé hors du territoire. La part des établissements employeurs concernés est encore plus faible (8,7 %), les établissements dépendants étant de plus grande taille. Corollaire d'un territoire disposant de liens internationaux développés, la dépendance aux multinationales étrangères est relativement plus forte dans la Vallée de la Seine, à la fois en Île-de-France (5,7 %) et

en Normandie (7,1 %), première région de France métropolitaine pour cet indicateur, devant la région Grand Est (6,8 %).

Certaines activités de la logistique sont plus dépendantes de centres de décisions extérieurs ► figure 12. Ainsi, près de la moitié des emplois salariés du segment de l'affrètement sont concernés, plus du tiers de ceux du conditionnement et entreposage et près du tiers dans la logistique aérienne. Les multinationales étrangères occupent une place importante dans la gouvernance des établissements de ces trois segments. À l'inverse, le segment des services, le deuxième en volume d'emplois, est quasiment indépendant, avec moins de 2 % des emplois et moins de 5 % des établissements dépendants de centres de décisions extérieurs.

► 11. Taux de dépendance des emplois salariés et établissements du secteur logistique, par région métropolitaine

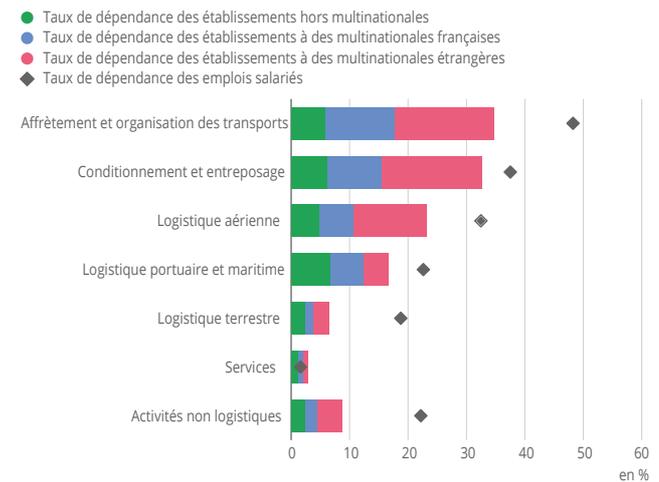


Note de lecture : En Normandie, 55 % des emplois salariés du secteur logistique sont dans des établissements dont le siège est situé hors de la région, et 25 % des établissements logistiques dépendent de centres de décisions extérieurs correspondant à une multinationale française.

Champ : Établissements appartenant à une entreprise ayant un chiffre d'affaires non nul sur l'année, non agricole, hors défense.

Sources : Insee, Flores, Lifi 2020.

► 12. Taux de dépendance des emplois salariés et établissements du secteur logistique dans la Vallée de la Seine, par segment



Champ : Établissements appartenant à une entreprise ayant un chiffre d'affaires non nul sur l'année, non agricole, hors défense

Sources : Insee, Flores, Lifi 2020.